

Friches industrielles : une page se tourne au Mazet

- Actus - Année 2019 - Juillet -



Publication date: vendredi 12 juillet 2019

Les travaux de déconstruction des friches industrielles de la zone du Mazet débutent cet été 2019 à Port Saint Louis du Rhône. Un premier coup de pelle symbolique a été donné ce jeudi 11 juillet 2019 par le Maire Martial ALVAREZ sur le bâtiment de la SOFBA, la société française des bois d'Afrique.

« Après plus de 30 années d'abandon, cet espace va renouer avec l'activité économique, une activité tournée vers le nautisme et les métiers de la mer. Il est évident qu'avec ce projet, nous conforterons les acteurs du nautisme et de la mer déjà présents à Port Saint Louis du Rhône », a déclaré l'élu devant de nombreux Saint-Louisiens venus dire au revoir à ces bâtiments historiques.

D'anciens travailleurs dans cette scierie ont fait le déplacement. C'est notamment le cas de Benoît MACCA, qui a construit le site depuis le tout début et le creusement de ses fondations avec les membres de sa famille, avant d'en devenir le contremaître. Devant les hangars qui seront bientôt détruits, le retraité a raconté au Maire son rôle de l'époque, non sans une certaine émotion.

« Toutes les fondations de la SOFBA, c'est moi qui les ai faites. Puis, je me suis occupé de la scierie, pour couper le bois, etc. C'est vrai qu'aujourd'hui, ça me fait presque mal au coeur de revoir tout ça. Mais bon, il vaut mieux faire ce qu'ils veulent faire plutôt que de laisser le bâtiment à l'abandon. C'est pour le bien des habitants », a réagi Benoît MACCA après les premiers coups de pelle mécanique donnés par le Maire.



La reconquête du Mazet doit permettre de libérer du foncier manquant à Port Saint Louis du Rhône afin de faciliter l'installation d'entreprises liées à la mer et au nautisme. « *Je veux être également le garant de notre identité, en avançant vers l'avenir, en prenant soin des traces de notre passé, de notre histoire et de celles et ceux qui l'ont construite* », a rappelé le Maire Martial ALVAREZ.

La démolition est prévue sur une durée de quatre mois sur deux parcelles qui appartiennent à la Ville et à la Métropole. « *La première partie des travaux sera consacrée au désamiantage des bâtiments qui nécessite un traitement très particulier. Ensuite, la déconstruction sera en oeuvre tout en préservant la qualité de l'environnement et des espèces qui sont sur ces friches industrielles* », a souligné Patrice PICON, directeur du Pôle Nautisme, Mer et Développement.